

# Plein Ciel

Roissy - Orly - Le Bourget



Mars/Avril 2019



Indicateur	Nombre
<b>Bureau de déclaration</b>	
Circuit noir	
Circuit rouge	580
Sous contrôle	410
Contrôles prescrits à un bureau de présentation	
Retour de contrôles prescrits	
Demandes	
<b>Bureau de présentation</b>	
Contrôles prescrits par un bureau de déclaration	

Information pour les opérateurs

**Dimanche 17 mars 2019**

Suite à un mouvement social ce jour à l'UDD

**le bureau SODEXI est fermé**

Les opérations sont déportées sur le bureau BANALE

ADRESSE  
Roissy bureau de Banale  
Zone cargo 3  
Rue du Trait d'Union - bât. 3700  
95701 ROISSY CDG CEDEX



## Sommaire

### Page 2 : Edito

### Pages 3 à 5 : Brèves nationales

- Loi sur la réforme de la fonction publique
- Depuis le 4 mars, les douaniers sont en lutte !
- Déploiement des téléphones portables : la CGT écrit au DG

### Page 7 : Brèves de la DIPA

- Un jour, une revendication
- Le jeu des chaises musicales continue
- Info de dernière minute

### Page 6 : - agenda

- coin culture
- bulletin d'adhésion

## Edito

### Mars ou le réveil douanier...

Depuis le 4 mars, les douaniers sont entrés en résistance pour la défense de notre maison commune. D'abord initié dans les hauts de France, qui avec le Brexit est sous le feu des projecteurs, le mouvement social douanier s'est étendu partout et même depuis peu aux territoires ultra marins.

Depuis des années les douaniers ont tout supporté : des baisses d'effectifs, le cumul de nouvelles missions, l'adaptation à de nouveaux outils informatiques, à de nouvelles méthodes, la dégradation continue de leurs conditions de travail, la stagnation de leurs salaires et de leurs primes .

Notre corporation a décidé de dire STOP à tout cela et de se mobiliser massivement. Que ce soit par la grève ou par l'application stricte des contrôles, les douaniers se sont donnés les moyens de se faire entendre !

Les douaniers de Paris Aéroports ont aussi rejoint le mouvement en apportant leur pierre à l'édifice revendicatif. L'intersyndicale nationale a fait des contre propositions (voir page 4) au Ministère et à la Direction générale.

**La balle est maintenant dans leur camp !**



# Brèves nationales

## Loi sur la réforme de la Fonction Publique 2019 ou comment passer la Fonction Publique à la moulinette...

Multiplication des attaques contre les agents de la Fonction publique: gel de la valeur du point, rétablissement du jour de carence, remise en cause de missions publiques, nouvelles et massives suppressions d'emplois.

À présent, c'est une attaque frontale au Statut général avec un projet de loi aux dispositions dévastatrices.

En dépit de l'opposition de la plupart des organisations syndicales, le pouvoir presse le pas en escomptant faire adopter ce texte législatif fin juin au Parlement.

La CGT ne laissera pas faire cette oeuvre de démantèlement.

### Voici les principales mesures hautement nocives du projet de loi.

#### -Recrutement

**Projet** : Recours accru aux contractuels, avec un élargissement aux agents de catégories B et C sur une période de 6 ans, à l'instar de ce que prévoit la réglementation actuelle pour la catégorie A, figure dans le projet l'institution d'un contrat d'un type nouveau, le "contrat de mission", mixant contrats de chantier et contrat à objet défini, en place dans le secteur privé.

Il s'agit d'une piste sérieusement étudiée

**Pour la CGT**, le principe de l'égalité d'accès aux emplois de la Fonction publique conserve toute sa pertinence et constitue un des éléments du socle républicain. C'est pourquoi, la CGT demeure fondamentalement attachée au recrutement par concours, seul vecteur à même d'assurer l'égalité d'accès. Cela ne signifie pas qu'avec le concours, tout serait parfait. La CGT a d'ailleurs des propositions, notamment pour réformer un certain nombre d'épreuves aujourd'hui potentiellement discriminantes.

Ceci posé, ce qui est certain, c'est que le contrat impose, par sa nature même, le recrutement au bon vouloir des employeurs, autorisant ainsi toutes les dérives.

#### -Dialogue Social

**Projet** :Le principe de fusion ou tout du moins d'un rapprochement entre les comités techniques et les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), les Commissions Administratives Paritaires (CAP) pourraient devenir des instances de recours.

**Pour la CGT**, le gouvernement prétend réorganiser les CAP pour un meilleur accompagnement des situations individuelles complexes. Il n'en est rien!

Pour mettre en œuvre le mérite individuel et la mobilité contrainte par les restructurations, les CAP sont un obstacle à la mise en œuvre de ses réformes. L'avis des CAP sera supprimé sur les questions liées aux mutations, aux mobilités, à l'avancement et à la promotion interne! (art.3)

Les CAP seront vidées de leurs prérogatives.

Pour les fonctionnaires de l'État (art. 9), instauration de la possibilité de durées minimale et maximale d'occupation de certains emplois.

Recruter par contrat sur des emplois permanents vacants, c'est une atteinte au Statut, c'est réduire les possibilités de mutation !

#### -Rémunération

**Projet**: le texte introduira un plancher et un plafond s'appliquant au "complément indemnitaire annuel" (CIA) - une des composantes du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - autrement dit une prime que les employeurs peuvent verser à leurs agents en fonction de leur engagement professionnel. Le plancher aura pour intérêt d'empêcher que les employeurs ne fixent ce CIA à "zéro".

**Pour la CGT**, le projet de loi prévoit la généralisation de l'évaluation individuelle en lieu et place de la notation (art. 10) et de « mieux reconnaître les mérites individuels dans les procédures d'avancement et de promotion » des agents (art.12).

La CGT est attachée au principe de reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents qui doit s'opérer sur des critères lisibles et objectifs ce qui s'oppose au système actuel d'évaluation basé sur des critères subjectifs et au mérite déjà utilisés pour promouvoir le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

#### -Égalité Femmes/Hommes

#### -Handicap

#### -Management : un nouveau sujet

Non prévu jusqu'à récemment, la question du management sera inscrite dans le projet de loi : il s'agit de celui des agents de catégorie A mais également celui "de l'encadrement intermédiaire" au sujet duquel une disposition dans le texte de loi va rendre obligatoire la formation au management pour les gens qui prennent des responsabilités d'encadrement. La formation serait d'une durée de un ou deux jours.

## Brèves nationales

### Depuis le 4 mars, les douaniers sont en lutte!

#### COMMUNIQUE NATIONAL CFDT CFTC CGT SOLIDAIRES UNSA USD-FO

Le Directeur général a souhaité s'adresser à tous les agents pour leur dire ce que l'intersyndicale avait déjà rapporté aux agents à l'issue de ce deuxième rendez-vous de discussion. Ces propositions prennent en compte en partie la question des conditions de travail et l'ouverture de discussions sur la partie retraite des services actifs, conformément à l'engagement pris par le Ministre le 12.

Elles oublient malheureusement la question des effectifs, pourtant majeure, que nous portons à chacune de nos interventions. Il nous appartiendra sur ce sujet de retourner très rapidement voir les parlementaires pour obtenir dans un premier temps un moratoire sur les suppressions d'emplois, et un plan pluriannuel de renforcement des effectifs.

Concernant les mesures immédiates sur le pouvoir d'achat et le nouvel habillage proposé par le Directeur général, il ne correspond pas aux exigences des douaniers qui attendent une reconnaissance bien supérieure.

Il nous semble donc important de rappeler les principales, mais non exhaustives, revendications qui ont été portées au Ministre mardi dernier :

- une revalorisation de l'indemnité de risque en surveillance à hauteur de 120 points,
- une augmentation de l'ACF pour tous,
- une revalorisation des heures de nuit/WE/jours fériés à hauteur de 7 euros pour tous les grades et les deux branches,
- une revalorisation de l'indemnité mensuelle de technicité ministérielle à hauteur de ce que perçoivent les agents de la DGFI (à savoir 110 euros net mensuels environ) - Demande écartée pour être renvoyée devant le comité technique ministériel.

Concernant les heures de nuit, elles ne concernent pas tous les douaniers de la même façon (et les chiffres présentés par le Directeur général dans son courrier n'établissent qu'une moyenne).

Les douaniers de la Direction régionale de Dunkerque demandent une réelle prise en compte de la pénibilité par l'augmentation du taux horaires de celle-ci comme préalable à tout dialogue, mais leur contre-proposition envoyée hier n'est évidemment pas exhaustive.

Ils souhaitent ce préalable au sein des revendications plus larges portées par l'intersyndicale nationale.

Si ces revendications sur les heures de nuit/WE/jours fériés ont un impact fort à certains endroits (et elles rejoignent celles de tous les douaniers et ont été déposées chez le Ministre), elles ne sont évidemment pas le seul niveau de l'ensemble des revendications.

Ce dont le Ministre et le Directeur général n'ont pas pris la mesure, c'est le niveau de colère des douaniers après 25 ans de réforme sans reconnaissance financière, 6000 suppressions d'emplois, des adaptations à marche forcée, des fermetures de bureaux et brigades partout, une dégradation des conditions de travail, etc. **Leur réponse doit être à la hauteur de cette colère qui s'exprime.** Il n'est pas question de négocier dans un cadre contraint de 14 millions, si c'est pour prendre à l'un et donner à l'autre.

Cette enveloppe ne peut se situer sous 25 millions pour l'augmentation de l'ACF d'une part et de l'IR d'autre part et qui pourrait correspondre à une moyenne de 100 euros nets par mois et par agent.

Cette enveloppe doit être complétée de celle consacrée à la revalorisation des heures de nuit/WE/jours fériés à hauteur de 7 euros par heure pour tous.

**Nous demandons, à ce stade, la poursuite des discussions auprès du Ministre.  
Nous appelons tous les douaniers et douanières à élargir et amplifier la mobilisation !**

# Brèves nationales

## Déploiement des téléphones portables en surveillance : la CGT écrit au DG

**SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES – CGT**

Montreuil, le 20/03/2019

Monsieur le Directeur général des Douanes et des Droits indirects

La Secrétaire Générale du SNAD CGT

à

Monsieur le Directeur général,

Objet : Distribution des téléphones portables.

Monsieur le Directeur Général,

La distribution de téléphones portables est en cours dans de nombreuses brigades. Nombre de collègues nous font remonter leur étonnement de se voir attribuer ce nouvel outil de communication.

Ce déploiement nous interroge d'une part sur le fond quant à la doctrine d'utilisation de cet outil, et d'autre part, sur la forme, en ce qui concerne le manque de communication aux OS au sujet de cette dotation dans les précédents comités techniques de réseau.

Nous vous rappelons que des textes de la fonction publique réglementent le déploiement de toute nouvelle technologie et que l'article 57 du décret n° 82-453 stipule que "Le comité est consulté :

(...) 2° Sur les projets importants d'introduction de nouvelles technologies et lors de l'introduction de ces nouvelles technologies, lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents."

De plus, la jurisprudence de la cour de Cassation établit que cette consultation est obligatoire même dans le cas où le projet constituerait une amélioration et il a été jugé en appel que l'introduction de la 4G était un projet important.

Sur cela se greffe le problème de la géolocalisation. Une application stricte des [recommandations de la CNIL](#) aurait dû être mise en œuvre, celle-ci prévoyant l'information écrite des salariés et des OS....

De même, si l'administration était en mesure de proposer une formation à l'utilisation de ce matériel, il faudrait y présenter comment désactiver la géolocalisation. Il nous semble par ailleurs que se pose rapidement la question de la garantie des appels passés.

Vous comprendrez bien, Monsieur le Directeur, que devant toutes ces interrogations, il nous semble important qu'une rapide doctrine d'emploi de ce matériel soit écrite par vos services.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir nos sincères salutations.

La Secrétaire Générale du SNAD CGT

Manuela DONA

## Brèves de la DIPA

### UN JOUR, UNE REVENDICATION !

Les revendications portées par l'intersyndicale de la DIPA s'inscrivent pleinement dans le mouvement initié le 4 mars par nos collègues des Hauts de France.

La liste de celles-ci n'est pas exhaustive mais révèle d'année en année l'altération des conditions de travail et le mépris de l'administration centrale à l'égard de ses personnels.

Certaines propositions sont plus significatives que d'autres, mais toutes revêtent un intérêt concret dans l'exercice quotidien de vos missions et impactent votre carrière.

Des propositions de l'intersyndicale, « *l'indexation de l'indice sur l'inflation* » est l'une des principales. En effet, cette mesure est triple, elle permet :

- une amélioration du traitement brut immédiat,
- une amélioration de la pension de retraite à venir,
- une garantie de ne pas perdre de pouvoir d'achat ces prochaines années.

Cette mesure constitue un acte de justice sociale ainsi que la reconnaissance de votre sérieux et de votre implication sans faille en faveur d'une administration qui n'a de cesse d'exiger de vous une adaptabilité et un investissement personnel grandissant.

Face à un travail qui s'intensifie de jour en jour, est-il normal de s'appauvrir d'année en année ?

RIEN NE CHANGE À ROISSY



### Le jeu des chaises musicales continue...encore et toujours...

Après le DR Fret devenu DI, le chef du BOP GRH devenu DR voyageurs, la cheffe du PAE devenue cheffe du BOPGRH, puis la cheffe du BOP GRH devenue adjointe du DI fin 2018.

En 2019, le jeu des chaises musicales continue puisque maintenant nous avons la Secrétaire Générale de la DI devenue cheffe du POC surv ! Alors que pour les cadres sup' une promotion s'accompagne normalement d'une mobilité géographique, notre Direction reste fidèle à sa tradition... la mobilité se fait uniquement au sein de la rue du Signe, en changeant juste de bureau ou d'étage !

# Brèves de la DIPA

**Information de dernière minute** : face au mouvement social douanier, le gouvernement a donc choisi le bâton de la répression, plutôt que l'écoute et le dialogue. C'est un tract de l'UNSA Police dévoilé ce jour qui illustre les ordres qui ont été donnés à la Police dans les Hauts de France. On croit rêver ! Dans notre Direction Interrégionale, les pressions hiérarchiques commencent à s'intensifier. Nos cadres supérieurs vont devoir choisir leur camp car les agents de la ligne n'oublient jamais qui a donné les coups de bâton... Et n'oublions pas que les carrières de nos dirigeants douaniers sont bâties sur les résultats que rapportent les agents de terrain... Les douaniers en lutte se battent pour TOUTE notre corporation. A bon entendeur !

Voilà les ordres recus par les collègues policiers des Hauts de France...

Les douaniers apprécieront...



The image shows a tract from UNSA Police. At the top left is the UNSA Police logo with the text 'UNSA/PASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR' and '20-03-2019 UNSA Police 25 rue des Tintinnas 75003 PARIS'. To the right is a photograph of two customs officers in high-visibility vests with 'DOUANE' written on the back, walking away from the camera. Below the photo is a blue banner with the text 'LES POLICIERS DOIVENT-ILS CONTRÔLER LES DOUANIERS?'. The main body of the tract contains the following text:

**En lisant ces consignes écrites, on peut se poser la question...**

Dans le cadre du mouvement de protestation des douaniers

Fiche de consignes SO N°2019/26 de la CSP Calais  
lieu: axes principaux et secondaires sur le ressort de la CSP Calais.  
A16 entre l'échangeur n°49 et l'échangeur n°40 et échangeurs n°49 à n°40 RN 216(rocade Est) et sorties 1,2 et 3 de la RN 216.

«Sur instruction de Monsieur le Préfet de Région, lorsqu'un équipage de fonctionnaires des douanes procède de sa propre initiative (hors cadre opération prévue) à un contrôle approfondi inopiné, il conviendra de prendre contact avec les agents afin de leur demander de procéder à la levée rapide de ce contrôle. **Il conviendra également de relever les éléments d'identification de leur équipage (identité, service, numéro d'immatriculation du véhicule)...**»

**L'UNSA Police s'interroge sur ces «consignes»...**

**Depuis quand la Police peut empêcher les douaniers de travailler d'initiative?  
Depuis quand la Police peut faire des relevés d'identification de douaniers qui travaillent?**

**L'UNSA Police rappelle les bons rapports entretenus avec nos collègues douaniers qui permettent des contrôles lors d'opérations communes de grande envergure. Nous luttons tous contre la délinquance!**

## AGENDA

- 4 avril : GT local formation professionnelle
- 11 avril : CAPC TA ACP1 et ACP2
- 16 avril : CAPC mutations catégorie C
- 18 avril : CAPC recours entretien professionnel catégorie C
- 24 avril : CAPC mutations catégorie A
- 26 avril : CAPC mutations catégorie B

## LE COIN CULTURE

### REBELLES

Véritable western urbain siglé Hauts-de-France avec un trio de femmes surprenantes. Au casting Yolande Moreau ou encore Audrey Lamy. Une comédie noire qui révèle trois femmes ordinaires dans des situations extraordinaires...



## Bulletin d'adhésion

Nom.....

Grade.....

Prénom.....

Indice.....

Date de naissance.....

Adresse  
postale.....

.....

Bureau/Brigade d'affectation.....

*Ce bulletin est à remettre à un militant CGT ou à adresser au trésorier de la section CGT  
Roissy Bruno PIQUET (CDP)*